



Envoyé en préfecture le 13/08/2018

Reçu en préfecture le 13/08/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302334-20180730-2B_30072018-DE

VILLE DE LARUSCADE 33020

Tél. 05 57 68 67 18

Courriel : Direction@mairie-laruscade.fr

Site : www.mairie-laruscade.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2)B-30072018

L'an deux mille dix-huit, le trente JUILLET,

Par suite d'une convocation en date du Vingt JUILLET, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de LARUSCADE à 18h30 sous la présidence de M. J-Paul LABEYRIE, Maire.

Présent(e)s: LABEYRIE Jean-Paul, HERVE Véronique, BLAIN Philippe, GELEZ Joëlle, BERTON Josiane, HERVE Bernard, DUPUY Pascale, BEDIN Isabelle, SALLES Stéphane, DAUTELLE Anne-Marie, JEANNEAU Ghislaine.

Procurations : PANDELLÉ Orane à GELEZ Joëlle, CHARRUEY Antoine à JEANNEAU Ghislaine, SALLES Maïté à SALLES Stéphane, VIGEAN Pascal à LABEYRIE Jean-Paul,

Absents excusé(e)s : DOMINGUEZ Patrick, LARROUY Philippe, LATOUCHE Freddy,

Absente : SERRANO Tatiana,

2) **ASSAINISSEMENT** : Extension EU « Le MERLE-OUEST, BOUTIN- LE PAS ».

B-Rapport d'Activité du Délégué (RAD) 2017 pour l'Assainissement Collectif

Vu

- ✘ La Loi n° 95-127 du 8/02/1995 (dite « Loi Mazeaud »), dans le cadre de la convention passée entre le délégataire (SAUR) et notre collectivité,
- ✘ Le Décret n°2005-236 du 14/03/2005 précisant les dispositions réglementaires relatives au RAD,
- ✘ L'article L.2224-5 d CGCT qui impose par application la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif, lequel a été traduit dans les articles R1411-7 et R1411-8 du CGCT.

Philippe BLAIN expose que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le service d'assainissement collectif assure la collecte et l'épuration des eaux usées du « Bourg » et des hameaux « Moreau, La Garosse, Le Bizon, Le Clair, Gauriat, Le Merle, Guillot, Ferchaud, La Verrerie, Moreau La Girauderie ». La gestion de ce service s'opère en affermage par DSP avec la Société SAUR FRANCE pour une durée de 12 ans par contrat du 1er Juillet 2016.

Concernant les installations de traitement des eaux usées, Monsieur Philippe BLAIN précise que le traitement biologique des effluents du lagunage naturel a atteint un volume de 27 633 m³ (+5.73%/2016), représentant 294 abonnements domestiques (+ 5,00% / 2016). Le linéaire de réseau EU est de 7,985 km (6,770 km en 2016) et comporte 4 postes de relevage. La capacité nominale du lagunage est de 800 équivalents Habitants. Les mesures des caractéristiques fonctionnelles du lagunage ne laissent pas apparaître de problèmes particuliers depuis 2011 et les analyses confirment un bon fonctionnement de la lagune et sans dégradation du milieu naturel (Rejet dans le Meudon).

Par ailleurs, Philippe BLAIN évoque le mécanisme de BY-PASS manuel, permettant de compenser les rentrées d'eaux usées en les stockant dans les derniers bassins (~ 8 000 m³ pour 80 jrs de retenue dans la période estivale). Ce système est concluant pour une bonne épuration et évite le rejet d'effluent trop concentré dans le ruisseau en eau basse, évitant un désordre potentiel pour le milieu naturel. Par voie de conséquence, l'Agence de l'eau nous verse tous les ans et en 2017, l'aide pour la performance épuratoire (7k€ 6).

Concernant les aspects financiers, Monsieur Philippe BLAIN indique les éléments suivants :

- ⇒ **294 abonnements** :
 - ✚ Exploitant : 34,45 € (34,10€ en 2017)
 - ✚ Collectivité : 42 € (= 2017)
- ⇒ **Part proportionnelle (Consommation eau)** :
 - ✚ Exploitant : 0.6890 € m³ (0,6820€ en 2017).
 - ✚ Collectivité : 0,50 €/m³ (= 2017).

La facturation au 1er janvier 2018 pour un usager moyen à 120 m³ (274,05 € TTC (272 07 € en 2017) ou 0.0016 €/L (0,0015€/L en 2015). Il est à noter que l'IVT est passée à 10% et que l'usager devra, dans un souci d'économie, veiller à sa consommation d'eau potable.

Au budget 2017, les recettes liées à la facturation représentent 26 311 € (25 584 € en 2016). Le financement de la 5^{ème} tranche s'est terminé en Mai 2016 ;

La 6ème tranche (Moreau, La Girauderie) a été réalisée au dernier semestre 2016 pour un montant de travaux de 363 746 € HT comprenant 49 branchements et 1260 ml de canalisations gravitaires.

Pour rappel : Le bassin numéro 1 de l'ensemble du lagunage a été dévasé et nettoyé les 30 et 31 Août 2012 : pour un volume de 1387,5 mètres cube et 164 tonnes de matière sèche. Dans le contrat DSP actuel et suivant les résultats de la bathymétrie il est prévu au cours de ce contrat, le même type d'opération sur les bassins 2 et 3.

Après avoir entendu la présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** à l'unanimité des élus présents et représentés le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour la commune de LARUSCADE. Ce dernier sera annexé à la présente délibération qui sera transmise aux services préfectoraux.
- **PREND ACTE** du Rapport d'Activité du Délégué 2017 présenté par la Sté SAUR qui sera mis en ligne sur les sites de la SAUR et de la Mairie.

Fait et délibéré le 30 juillet 2018
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jean Paul LABEYRIE